



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1071-2019, 1064-01-2019, 1066-2019 ET 856-14-2019

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 11 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1071-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-01-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-2018 SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF À L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT RÉSIDENTIELS;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1066-2019 RELATIF À L'AQUEDUC ET À SON USAGE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692-91;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 856-14-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS DU SECTEUR ADAMSVILLE

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 14^e jour de mars 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques